

L. Antonioli & Fils	024 471 75 15 1869 Massongex
Burgener Fredy	078 602 29 04 3910 Saas-Grund
Citerna Ardon SA	027 346 18 80 1957 Ardon
Citernit-Troistorrents SA	024 477 21 70 1872 Troistorrents
CleanCit Sàrl	024 471 96 56 1870 Monthey
Fellay Pierre	027 722 19 61 1921 Martigny-Croix
Fumeaux-Cannistra & Fils Sàrl	024 477 46 07 1872 Troistorrents
Gebr. Gsponer AG	027 934 15 43 3942 St. German
Otto Stucky SA	027 455 46 55 3960 Sierre
Roduit André SA	027 322 20 81 1950 Sion
Tankwall AG	027 946 17 67 3930 Visp
Valciterne Sàrl	078 748 00 59 1963 Vétroz

Citec Suisse	Association suisse des entreprise du secteur des citernes
Revalcit	Union valaisanne des réviseurs de citerne du canton du Valais
Swissoil	Association nationale des négociants en combustibles
AREB	Association Romande des Entreprises de Brûleurs à mazout et à gaz
AVMR	Association Valaisanne des Maîtres Ramoneurs
ARCC	Association Romande des Contrôleurs de Combustion



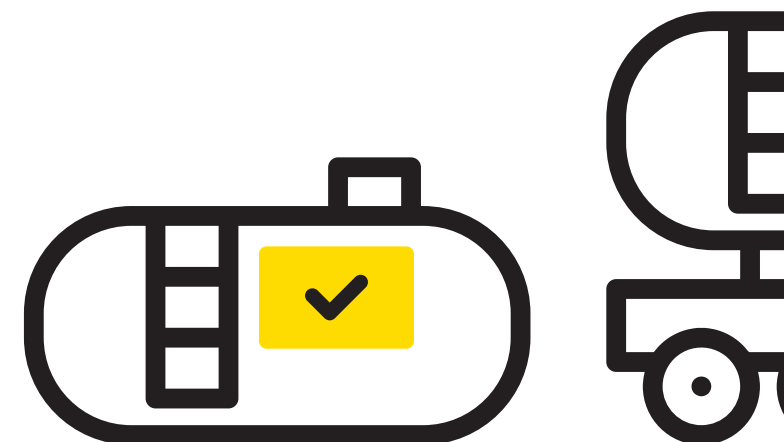
Des questions ?

N'hésitez pas à prendre directement
contact avec nous, nous répondons
volontiers à toute question :

sen-tank@admin.vs.ch

Ce flyer peut être téléchargé en français et en allemand sur le
site internet du service de l'environnement à l'adresse suivante :
www.vs.ch/fr/web/sen/protection-des-eaux

Vignette de contrôle Mazout Eco



À quoi sert la vignette de contrôle ?



La vignette de contrôle sert à l'identification des citernes à mazout en service sur le territoire cantonal et atteste de la conformité des installations. Elle est **obligatoire** pour tout type de réservoir à partir d'une capacité de 451 litres.



Dès le 1^{er} juin 2023, chaque citerne doit contenir uniquement du mazout Eco. Il revient à tous les détenteurs de citerne d'anticiper cet important délai et de prendre dès à présent les dispositions utiles.

Qui peut poser la vignette ?

Seules les entreprises de révision de citernes reconnues sont habilitées à apposer la vignette de contrôle.

VIGNETTE CITERNE TANKVIGNETTE 2019

Art. 35 LcEaux - IGS.ch/G

La citerne peut être remplie
Der Tank darf befüllt werden

Le détenteur doit assurer le fonctionnement et l'entretien de l'installation selon la législation en vigueur.

Der gesetzeskonforme Betrieb und Unterhalt dieser Anlage ist durch den Inhaber zu gewährleisten

Validité :
Gültigkeit

2019-2029

ID Vignette :
Vignette-ID



2019000000



Références légales

Loi cantonale sur la protection des eaux (LcEaux, art. 35 al. 2-4)

Exigences techniques minimales à assurer pour éviter les pollutions des eaux

Lors de tout contrôle de conformité d'une citerne à mazout, les éléments suivants (si applicable) doivent impérativement être vérifiés par un professionnel agréé :

- ✓ État général du réservoir d'entreposage, notamment signes de vieillissement
- ✓ Étanchéité des différents éléments
- ✓ Accès aux dispositifs de remplissage et de jaugeage
- ✓ Bac de rétention
- ✓ Système de détection de fuite

Important : une mise hors service officielle est **obligatoire** pour toute installation qui n'est plus utilisée. Ce travail et l'attestation y relative ne sont reconnus que si ils sont effectués par les entreprises de révision agréées. La citerne pourra rester sur place ou être évacuée conformément aux règles en vigueur.



En vertu de l'art. 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), tout détenteur de citerne doit veiller à l'exploitation et à l'entretien correct des installations et des appareils nécessaires à la protection des eaux.

Le SEN recommande vivement aux détenteurs de citerne de prendre contact avec un spécialiste agréé afin d'évaluer et de définir les mesures d'entretien et de contrôle qui s'imposent.

Qu'est-ce que le mazout Eco ?

Le mazout Eco est un mazout de qualité supérieure grâce à des teneurs très faibles en soufre et en azote. Les émissions polluantes dans l'air (SO₂, NO_x) se trouvent ainsi fortement réduites. De plus, le mazout Eco est plus performant car il produit moins de résidus et prolonge la durée de vie des installations. Il contribue à une meilleure qualité de l'air.

Note : le mazout Eco peut permettre la mise en conformité d'installations qui présentent de faibles dépassements des valeurs limites en oxydes d'azote lors des contrôles de combustion.



La qualité de mazout Eco est obligatoire dès le 1^{er} juin 2023.

Recommandations pour le passage de la qualité Euro à la qualité Eco

Avant de passer à la qualité Eco, il est fortement recommandé de procéder au nettoyage de la citerne et des conduites faute de quoi le bon fonctionnement de l'installation de chauffage à mazout s'en trouvera affecté. Ces travaux ne peuvent être effectués que par une entreprise de révision reconnue.



Références légales

Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair, annexe 3, chap. 415)